



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 / 12 / 2016

Présents : MM. Guy DELNESTE / Jean Jacques DURAND / Bernard GAREAU / Fabien GUERIN / Florian GUY (arrivé au point 3) / François ROUX

Absents : Mmes : Martine CHARROIS / Régine DUBOIS

Secrétaire de séance : Fabien GUERIN

Début de la séance : 17 H 12

Mr le Maire rappelle les différents points prévus à l'ordre du jour et déclare la séance ouverte

1- **APPROBATION du COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 novembre 2016 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- **BUDGET DECISIONS MODIFICATIVES :**

Mr le Maire expose au conseil que le crédit ouvert au compte 73925 fond national de péréquation des ressources intercommunales étant insuffisant, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes de fonctionnement suivants :

73925 FNGIR..... - 271.00

658 CHARGES DIVERSES DE GESTION..... -65.00

73925 FPIC..... +336.00

Accord du conseil à l'unanimité

3- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA FEDERATION EAUX PUISAYE-FORTERRE:**

Il est expliqué que selon arrêté préfectoral du 17 Novembre 2016 et conformément au schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) publié le 30/03/16, le SIAEP ASNIERES-CHAMOIX fusionne avec 9 autres syndicats pour former un établissement public de coopération intercommunal sous forme de syndicat mixte qui prend le nom Fédération eaux Puisaye-Forterre dont le siège est fixé à TOUCY. Les statuts de ce syndicat prévoient que chaque commune composant un secteur (secteur de Mailly la ville en ce qui nous concerne) désigne deux délégués titulaires et deux suppléants qui éliront 3 représentants du secteur pour siéger au comité syndical de la Fédération :

Délégués titulaires : Florian GUY et François ROUX

Délégués suppléants : Guy DELNESTE et Bernard GAREAU

4 – **PRIME DE TECHNICITE AGENT COMMUNAL POUR 2017 :**

Cette prime se calcule à partir d'un montant de base sur lequel il est appliqué un coefficient. Pour 2016, le coefficient retenu était 4. Pour 2017 compte tenu du travail effectué et aussi de la réussite au concours d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe, il est proposé le passage au coefficient 5.

Après délibération et à l'unanimité le conseil approuve cette proposition et confirme que le versement sera effectué en 2 échéances égales fin juin et fin décembre 2017.

5- BAIL RELAIS D'ASNIERES :

Mr le Maire rappelle que suite raison de santé Mme FAULE Aziza a du cesser son activité et que son fonds de commerce a été cédé à Mr et Mme BORN par acte notarié en date du 30/09/16. Le bail commercial pour les murs dont la commune est propriétaire leur a été transféré par le même acte.

La réouverture effective du relais d'Asnières est intervenue le 02/11/16. Au titre d'aide à leur installation et mise en place, il est proposé au conseil de valider la gratuité des loyers pour les mois d'octobre et novembre 2016. Accord du conseil à l'unanimité.

6 – AUTORISATION D'EXPLOITER CMA :

Il est exposé que suite au recours en annulation exercé par une association et des riverains devant le tribunal administratif de Dijon, l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter une carrière à Asnières du 14/02/13 a été annulé par jugement du 07/07/15 et l'exploitation temporairement suspendue.

Le 14/09/15 le Préfet de l'Yonne a délivré un arrêté provisoire d'exploitation et mis en demeure l'exploitant de régulariser sa situation administrative. La Société CMA devait donc déposer un nouveau dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter en tenant notamment compte des insuffisances liées à l'étude hydrogéologique (impact sur le ruisseau de Chamoux et rehaussement de la hauteur minimale du fond de fouille) qui ont été ciblés par la juridiction administrative à l'occasion du recours.

Le nouveau dossier de demande d'autorisation d'exploiter prenant en compte les éléments mis en relief par le tribunal administratif a été déposé en mairie et est soumis à une nouvelle enquête publique du 18/11/16 au 03/01/17.

Selon l'article 3 de l'arrêté préfectoral d'avis d'ouverture d'enquête publique, les conseils municipaux des communes d'Asnières, Chamoux, Chatel-censoir, Lichères sur yonne, Montillot, Brèves et Dornecy doivent donner leur avis.

Le conseil d'Asnières est amené à se prononcer ce jour

VOTANTS : 6 FAVORABLE : 6

7 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Demande de subvention pour 2017 reçue de AFM TELETHON : Le conseil ne donne pas suite.
- Transport à la demande organisé par la Communauté de communes : En 2015 et 2016 aucun besoin de transport n'a émané de notre commune. La CCAVM souhaite donc connaître pour 2017 les éventuels besoins des administrés sous forme de questionnaire. Le document est disponible en Mairie et sera mis sur le site internet.
- Le SDEY syndicat des énergies de l'Yonne a organisé un « trophée 2016 » pour lequel nous avons concouru pour l'installation électrique du lavoir contribuant à sa mise en valeur. Résultat du concours 19/01/17.
- Travaux aire de jeux lavoir : reste un solde à percevoir au titre de la DETR et réserve parlementaire, en attente des 2 factures acquittées par la trésorerie pour envoi du dossier final.
- Les colis de fin d'année pour les anciens vont être distribués (27). Les jouets pour les plus petits et places de cinéma (commandés et pas encore reçus) pour les enfants et ados seront remis le 21 ou 28 décembre à la bibliothèque.
- Une permanence se tiendra le 31 décembre 2016 de 10 à 12h pour les inscriptions sur les listes électorales.
- Relais d'Asnières : certaines tuiles sur la partie arrière ont glissé. Révision à prévoir
- Ecoulement des eaux pluviales dans le bas du chemin de Tièdre ; Devis à demander pour pose d'une buse et raccordement au réseau EP route de Clamecy

LA SEANCE EST LEVEE A 18 H 15

